SIR CHARLES NAPIER.

TAUREAU DE DURHAM A COURTES CORNES, IMPORTÉ,

APPARTENANT à M. Ralp Wade, fils, près de Cobourg, H. C., servira les Vaches ou Genisses, durant cette saison, 1854 ; les Vaches de race pure, à dix livres, courant, et les autres, à deux livres et dix schelins, chacune, P. P.

Né en Mars, 1853, élevé par J. M. Hopper, Ecr, de Middleboro' en Tees, York-Shire, Angleterre : engendré par Belleville, (6778) de Polly par Belleille (6778), g. d. Madeline, par Newham (4503.) g. g. md. Ganymède, par Uptaker (5334), g. 8. g. d. Galand, par Matchem (2281), g. g. g. g. par Fitz Remus (2025). g. 8. 8. g. g. par Cato (119). g. g. g. g. g. g. par Whitworth (695), g. g. g. g. g. g. g. acheté de M. Mason, de Clinton.

1er. Juin. 1854.

COMTÉ DE TERREBONNE.

PRIX offerts par la SOCIETE' D'AGRICULTURE DU COMTE' DE TERREBONNE, à être distribués à une EXHIBITION GENERALE des ANIMAUX, PRODUITS D'AGRICULTURE, &c., du dit Comté, qui aura lieu au Village de STE. THERESE DE BLAINVILLE, le JEUDI 7 de SEPTEMBRE, 1854, à DIX heures A. M.

CHEVAUX.

Ouverte à tous Compétiteurs.

Classe.

14. Pour le meilleur Etalon Canadien, 5 prix.
15. Pour la meilleure Jument avec son Poulain, 5 prix.
16. Pour le meilleur Etalon au-dessous de 4 ans, 5 prix
17. Pour le meilleur do. au-dessous de 3 ans, 5 prix.

BETES A CORNES.

Ouverte aux Canadiens-Français seulement.

Classe.

18. Pour le meilleur Taureau âgé, 5 prix.
19. Pour le meilleur Taureau au-dessous de 3 ans, 5 prix.
20. Pour le meilleur Taureau au-dessous de 2 ans, 5 prix.
21. Pour la meilleure Vache à lait, 5 prix.
22. Pour la meilleure Génisse au-dessous de 3 ans, 5 prix.
23. Pour la meilleure do. au-dessous de 2 ans, 5 prix.

Ouverte aux Canadiens-Bretons, et libre aux Canadiens Français.

24. Pour le meilleur Taureau âgé, 5 prix.
25. Pour le meilleur Taureau au-dessous de 3 ans, 5 prix.
26. Pour le meilleur Taureau au-dessous de 2 ans, 5 prix.
27. Pour la meilleure Vache à lait, 5 prix.
28. Pour la meilleure Génisse au-dessous de 3 ans, 5 prix.
29. Pour la meilleure do. au-dessous de 2 ans, 5 prix.

MOUTONS.

Ouverte aux Canadiens-Français seulement.

Classe.

30. Pour le meilleur Bélier âgé, 5 prix.
31. Pour le meilleur Bélier d'un an, 5 prix.
32. Pour les 3 meilleures Brebis âgées, 5 prix.
33. Pour les 3 meilleures Brebis d'un an, 5 prix.

Ouverte aux Canadiens-Bretons et libre aux Canadiens-Français.

34. Pour le meilleur Bélier âgé, 5 prix.
35. Pour le meilleur Bélier d'un an, 5 prix.
36. Pour les 3 meilleures Brebis âgées, 5 prix.
37. Pour les 3 meilleures Brebis d'un an, 5 prix.

POURCEAUX.

Ouverte à tous Compétiteurs.

Classe.

38. Pour le meilleur Verrat âgé, 3 prix.
39. Pour le meilleur Verrat au-dessous de 4 mois, 3 prix.
40. Pour la meilleure Truie, 5 prix.

BEURRE ET FROMAGE.

Ouverte aux Canadiens-Français seulement.

Classe.

41. Pour la meilleure Tinette de Beurre qui ne pèsera pas moins de 30lbs. 5 prix.
42. Pour les 3 meilleurs Fromages qui ne pèseront pas moins de 12lbs., chaque, 3 prix.

Ouverte aux Canadiens-Bretons et libre aux Canadiens-Français.

43. Pour la meilleure Tinette de Beurre qui ne pèsera pas moins de 30lbs., 5 prix.
44. Pour les 3 meilleurs Fromages qui ne pèseront pas moins de 12lbs., chaque, 3 prix

MANUFACTURES DOMESTIQUES.

Ouverte à tous Compétiteurs.

Classe.

45. Pour la meilleure Pièce d'Etoffe du Pays faite dans ce Comté et prête à être employée, n'ayant pas moins de 12 verges. 5 prix.
46. Pour la meilleure Pièce de Flanelle faite dans ce Comté, cette année, et n'ayant pas moins de 12 verges, 5 prix
47. Pour la meilleure Pièce de Toile du Pays faite dans ce Comté, cette année, et n'ayant pas moins de 12 verges, 5 prix.
48. Pour la meilleure Pièce d'Etoffe Manufacturée n'ayant pas moins de 12 verges. 3 prix.
49. Pour les meilleures 15lbs. de Sucre du Pays fait cette année, 5 prix.

Une PARTIE DE LABOUR, avec la CHARRUE ANGLAISE, en Fer, aura lieu JEUDI, le 12 OCTOBRE, 1854, à *10 heures* A. M., chez l'Hon C. S. DeBleury, dans la Paroisse de St. VINCENT DE PAUL où les prix suivants seront accordés :

(Les Raies seront de 8½ sur 5½ Pouces.)

PREMIERE CLASSE.

Ouverte aux Canadiens-Français seulement.

Cinq Prix.

Les personnes ayant obtenu le Premier Prix dans cette Classe, n'auront pas droit de concourir davantage, excepté dans la Classe ouverte aux Canadiens Bretons seulement.

DEUXIEME CLASSE.

Ouverte aux Canadiens-Bretons et libre aux Canadiens-Français.

Cinq Prix.

Les personnes ayant obtenu deux fois le Premier Prix dans cette Classe, n'auront pas droit de concourir davantage.

CLASSE DE LA JEUNESSE.

Ouverte à tous les Jeunes Gens au-dessous de vingt ans.

Cinq Prix.

Les Jeunes Gens qui auront obtenu le Premier Prix dans cette Classe n'auront pas droit de concourir davantage ; mais ils pourront concourir dans la Classe Adulte.

CONDITIONS GENERALES.

Aucun souscripteur ne pourra concourir à moins qu'il n'ait payé le *montant de sa souscription* avant le 1er Septembre.

Aucune personne ne recevra de Prix, si ce n'est les Cultivateurs pratiquant ou les personnes tenant et cultivant des terres, excepté les propriétaires d'Etalons.

Aucune personne ne pourra recevoir plus d'un Prix dans chaque Classe.

Les Femelles d'Animaux ne pourront prétendre à aucun prix à moins qu'elles n'aient été tenues dans le Comté au moins *six mois* avant l'Exhibition ; et tout Etalon et Taureau âgé qui auront obtenu un Prix devront être gardés dans le Comté jusqu'au mois d'Août, les Béliers jusqu'au 1er de Janvier, et les Verrats jusqu'au 1er de Mars, qui suivront l'Exhibition ; et toute personne donnera caution qu'en cas que tel Animal soit vendu hors du dit Comté avant le jour fixé, elle sera obligée de remettre, à demande, le montant du Prix que tel Animal aura remporté.

Il y aura des Classes séparées pour les Fermes les mieux tenues, Bêtes à Cornes, Moutons, Beurre et *Fromage* et pour la Partie de Labour. Une de ces Classes sera ouverte aux Canadiens-Français seulement, et l'autre aux Canadiens-Bretons, avec condition que les Canadiens-Français pourront entrer dans l'une ou l'autre de ces Classes.—Les Classes *ouvertes aux Canadiens-Bretons seront désignées* par des Billets bleus, et celles ouvertes aux Canadiens-Français par des Billets blancs.

Toute Jument sera montrée avec son Poulain, afin que les Juges puissent déterminer plus facilement du mérite de la Jument comme Poulinière, attendu que les Juges examineront particulièrement leurs Poulains.

Aucune Vache n'aura de Prix à moins que les Juges ne soient convaincus que telle Vache a un Veau, ou qu'elle est sur le point d'en avoir un.—La même règle sera applicable aux Brebis et aux Truies.

Toute personne qui aura reçu un Prix pour un Animal Mâle ne pourra refuser aux membres l'usage de tel Animal à un nombre raisonable de Femelles aux prix ci-après mentionnés pour la saison, savoir : Etalon, 15s. ; Taureau, 2s. 6d. ; Bélier, 1s. ; Verrat, 1s. 3d.

Les Femelles d'Animaux qui auront obtenu le premier Prix n'auront pas droit de concourir davantage, excepté les Juments Poulinières.

Tous les Animaux de même Classe seront tenus ensemble sur le même terrain, de manière que les Juges puissent facilement décider lequel devra remporter le Prix.

Les Laboureurs ne concourront qu'avec leurs *propres* Charrues, Chevaux et Harnais,—excepté leurs enfants ou les personnes qui sont engagées pour une période de pas moins de six mois,—et n'auront droit d'ajuster la terre tournée par la Charrue qu'avec le pied ou la Charrue en labourant ; *chaque Souscripteur* n'aura qu'une seule Charrue.

Toute contestation sera décidée par la majorité des membres du Comité.

La décision de la majorité des Juges sera définitive, et ils fixeront le Billet du Prix sur les Animaux et Produits qui en auront obtenu respectivement et les compétiteurs seront tenus d'en faire rapport aussitôt au Secrétaire.

Tous Animaux, Produits d'Agriculture, etc., devront être entrés dans le Registre du Secrétaire avant 10 heures, A. M., le jour de l'Exhibition autrement ils n'auront droit de prétendre à aucun Prix.—Cette règle sera strictement suivie.

SABREVOIS DE BLEURY, *Président.*
CHS. S. WALLWOOD, M. D., *Sec.-Tres.*

Ste. Rose, 10 Avril, 1854.

Montréal : Imprimé et Publié par H. Ramsay, No. 21, Rue St-François-Xavier.